Bibliothèque cantonale Sion

Septième année, N° 40 — Numéro, 5 centimes — Mardi 22 Février 1910

ABONNEMENTS:
Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger : Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:
Un an . . Fr. 5. 50
Six mois . . » 3. 50
Trois mois . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, *Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.*
Rédaction, Administration, Bureau du Journal ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Le Fauteuil vacant

Le *Journal de Genève* lançait samedi matin la candidature de l'honorable M. Ch. de Preux pour le remplacement du regretté M. Raphaël de Werra au Conseil d'Etat.

C'est ce qu'on appelle être pressé.

Précisément ce jour-là, on ensevelissait à Loèche celui qui partait et à Venthône le père de celui qui reviendra.

Le correspondant du *Journal de Genève* aurait pu attendre que la dernière goutte d'eau bénite soit tombée sur les cercueils pour avancer des noms.

Le Bas-Valais n'a rien contre la candidature de M. Ch. de Preux qui, d'ailleurs, a déjà passé par le Conseil d'Etat où il a laissé des marques heureuses de ses excellentes qualités administratives.

On chuchote également tout bas la candidature possible de M. Hermann Seiler, plus possible encore celle de M. Clausen, fils du distingué juge fédéral.

La première nous paraît plus sérieuse que ces deux dernières, par le seul fait que le siège de M. de Werra revient aux districts inférieurs du Haut-Valais, soit à Loèche-Sierre.

Quoiqu'il en soit, nous accepterons le candidat que nos concitoyens auront choisi, ne voulant en rien nous immiscer dans leurs petites préférences et sûrs que nous sommes d'avance des garanties religieuses et politiques de ce candidat.

C'est loyal, n'est-ce pas ?

En retour, nous demanderons une attitude réciproque à nos amis du Haut-Valais.

Ils ne viendront plus à l'Assemblée conservatrice de la Droite du Grand Conseil, avec une sorte d'ultimatum, imposant au Bas-Valais une concession radicale, comme le fait s'est produit lors d'une dernière vacance au Conseil d'Etat.

La politique petite, mesquine, des combinaisons et des régionalités a fait son temps, et son temps bien malheureux.

Aujourd'hui, ces chapelles étroites doivent disparaître devant la grande église.

Et la grande Eglise, c'est le Valais religieux et conservateur-progressiste.

On ne se bat pas sur la montagne pour un sérac de chèvre quand, en bas, dans la plaine, l'ennemi double ses camps.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

La bêtise humaine. — On mande de Nice :

Depuis quelque temps, les habitants de Beausoleil, Monaco et stations avoisinantes, recevaient à leur domicile de petits papiers sur lesquels on lisait :

« Mme Dupin, chiromancienne, voyante, lit dans la main, renseigne sur mariages, héritages, recherches de toute nature, procès, jeux, loterie, etc., etc. »

Voyante, la bonne Mme Dupin l'était assez pour tirer bénéfice de la bêtise des gens qui la venaient consulter.

A ses plus confiantes clientes, elle tenait, en effet, le petit discours que voici :

— Vous croyez peut-être que le hasard seul préside au tirage des loteries : détrompez-vous : il existe une agence puissante, composée de personnages très influents qui, moyennant une rétribution raisonnable, attribue les lots aux personnes qu'elle veut bien agréer.

Et la voyante ajoutait :

— A la fin de février aura lieu un important tirage : voulez-vous que j'écrive pour vous à l'agence ?

La cliente crédule n'avait garde de refuser et la réponse du comité ne se faisait pas attendre : le gros lot de 500,000 francs était retenu par une dame Dupont, mais le lot de 100,000 francs était disponible.

La cliente versait la commission demandée et cette opération fut renouvelée un nombre considérable de fois.

C'est ainsi qu'une cuisinière remit 900 frs, toutes ses économies, à la chiromancienne, et que la femme d'un commerçant lui versa 3000 francs, une autre cliente lui remit, outre ses économies, tous ses bijoux, voire ceux d'une amie à qui elle les avait empruntés sous un prétexte quelconque.

Or depuis quelques jours, Mme Dupin est partie sans laisser d'adresse, et les plaintes affluent au parquet.

Une maison roulante. — Une grande automobile de cinq mètres et demi de long sur deux mètres quarante de large, ne pouvant trouver de garage assez vaste, a passé la soirée et la nuit dernière sur la place Bel-Air, à Lausanne, où de nombreux curieux l'ont admirée. Elle possède un moteur de 25 chevaux et fait trente kilomètres à l'heure. Elle est complètement fermée. La place du chauffeur peut se transformer en chambre à coucher ; à droite, en entrant, une mignonne petite cuisine, et à gauche, un cabinet de toilette. L'arrière forme une jolie chambre carrée. En voyage, toute la literie se trouve enfermée dans les armoires de cette chambre.

Lorsque la famille (composée de quatre personnes) qui habite cette voiture veut s'arrêter dans une ville, elle construit en quelques instants, de chaque côté, une annexe en bois et toile et le tout forme un agréable appartement.

Partie d'Allemagne, cette famille visitera la Suisse, l'Italie et la France, pour rentrer en Allemagne.

Une source contenant du radium. — On annonce de Carlsbad qu'on a découvert à Joachimstal, une nouvelle source contenant du radium ; elle débite 15 litres à la minute.

Les vieux naturalistes sont émus. — M. Edmond Rostand a doté de griffes son coq Chantecler. En avait-il le droit ? L'action de *griffer* appartient en propre aux animaux à ongles rétractiles, chat, tigre, etc., et s'accomplit par un double mouvement, extension et rétraction d'un muscle spécial.

Le coq a des doigts avec des ongles au bout et, s'il gratte, c'est le doigt et non l'ongle qui agit.

Le grand-duc a des ongles rétractiles et il le sait bien ;

Car des regards sont inutiles
Lorsqu'en nos ongles rétractiles
Un col se tord.

Mais le coq ?... Après tout, Chantecler, habitué à vivre au poulailler, n'est pas obligé de connaître les subtilités ou les délicatesses de la langue française.

Simple réflexion — N'oubliez jamais que dans cette vie rien ne se fait sans peine ni sans difficulté.

Curiosité. — Un cafetier de Plainpalais, M. Lenoir, avait voulu soufrer une « bosse » dans sa cave. Asphyxié par les vapeurs délétères, le cafetier tomba sans connaissance sur le sol. Malgré les soins empressés dont il fut l'objet, il ne tarda pas à expirer.

Pensée. — La calomnie nous rend toujours quelque service, puisqu'elle nous avertit de ne pas la mériter.

Mot de la fin. — Papa, pourquoi appelle-t-on cette mer : la Manche ?

— Mon enfant, c'est pour bien indiquer que ce n'est qu'un bras de mer !

Grains de bon sens

Réconciliation

Qu'est-ce que la réconciliation ? Je crois pouvoir la définir comme suit : La réconciliation est le rétablissement d'une amitié éteinte entre deux ou plusieurs personnes qui s'aimaient.

Est-ce une action blâmable que de rapatrier deux personnes désunies pour une affaire quelconque ? Nous n'avons pas besoin de répondre à cette question, car réconcilier des amis brouillés, réunir des époux divisés, rétablir la concorde dans les familles, accommoder des procès, c'est une action aussi belle devant les hommes qu'elle est agréable à Dieu.

Nous devons nous faire un plaisir de rétablir la paix, la concorde, la bonne union ; et si nous pouvions réussir, ce serait à mon avis, une des plus belles et glorieuses actions de notre vie.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas toujours facile de raccommoder deux personnes brouillées. Non ce n'est pas toujours facile ; j'ajouterai même qu'il est quelquefois très difficile.

Il y a des caractères si opposés, si discordants, qu'il est comme impossible de mettre entre eux quelque harmonie. Il y a des esprits si entêtés, si opiniâtres, qu'on ne peut les rendre dociles. Il y a enfin des cœurs si aigris, si envenimés les uns contre les autres, qu'il est quelquefois bien difficile de les réunir.

Mais plus nous y trouverons de difficultés et de peines, plus nous aurons du mérite et de la gloire.

Loin de ramener la paix dans les cœurs dont elle est bannie, il y a *des gens, au contraire, qui se plaisent à la chasser des lieux où elle règne, par de sourdes intrigues, par de mauvais conseils, par de noires calomnies, par des rapports indiscrets.* Voilà ce qui souvent trouble la paix de la société, aigrit les citoyens, désunit les amis, sème la discorde entre les frères et divise les époux. Que de chagrins, de larmes, de malheurs et même de crimes n'ont pas causés ces ennemis cruels de la paix !

Aussi, les coupables auteurs de ces funestes divisions sont-ils souvent punis par l'horreur qu'ils inspirent pour eux, lorsqu'ils viennent à être connus. Dès que le rideau qui les préservait a été déchiré et qu'il laisse apercevoir le tartufe, le médisant qui s'y cachait, l'entrée des maisons d'honorables familles lui est interdite, afin qu'il ne sème l'ivraie parmi ses membres.

Voulons-nous être sages ? Gardons-nous de faire de mauvais rapports et aussi de les écouter, car celui qui en fait trouble le repos des autres et celui qui les écoute nuit à sa propre tranquillité. Si nous désirons fermer la bouche aux médisants, nous n'avons qu'à fermer nos oreilles à leurs propos calomniateurs, car l'attention avec laquelle nous les écoutons, les encourage ; mais en les entendant avec indifférence, en marquant du mépris pour ce qu'ils disent, nous les déconcertons et leur ôtons l'envie de faire de nouveaux rapports.

Futurus.

LES ÉVÉNEMENTS

La Révolution en Grèce

Depuis des semaines, la Grèce est en pleine anarchie politique. Les ministères y tombent comme des châteaux de cartes. C'est la Ligue militaire qui commande, fait et défait à son gré le gouvernement. Le roi Georges, qui n'a jamais eu beaucoup d'autorité, en montre d'autant moins qu'il est malade. Peut-être ne s'agit-il que d'une maladie diplomatique, qui lui permet de laisser passer l'orage sans se compromettre. Gagner du temps est tout ce qu'il peut espérer en un pays où la dynastie n'a jamais été très populaire.

La Ligue militaire a imposé la convocation d'une Assemblée nationale pour reviser la Constitution, sans dire sur quelles bases. On sait que la Crète ayant manifesté l'intention d'envoyer des représentants à cette assemblée, la Turquie en a fait un « casus belli ».

La moitié des journaux d'Athènes, comprenant les dangers de l'Assemblée dite nationale, s'étaient entendus pour publier un appel au peuple, au nom de la liberté. Mais la Ligue a interdit la publication de cet appel, ainsi que de toute critique de son projet. Elle a installé des officiers dans les bureaux des journaux suspects pour faire respecter cet ordre. En même temps des troupes ont été massées sur divers points de la ville.

Complice ou impuissant, le nouveau président du conseil, M. Dragoumis, n'a pas empêché cette violation flagrante du droit. Les directeurs des journaux mis sous tutelle ont préféré ne faire aucun tirage. Sur onze journaux, trois seulement ont paru mardi à Athènes.

On annonce encore que le lieutenant Typaldos, connu par sa tentative avortée de soulever la flotte, et qui avait été remis en liberté, est accouru dans la capitale. Dans ces conditions on peut s'attendre à tout.

La Grèce est vraiment bien à plaindre : Les puissances n'ont de sévérité que pour les descendants de Périclès. Elles ont laissé l'Autriche-Hongrie annexer la Bosnie-Herzégovine et en Bulgarie s'ériger en royaume et elles veulent à toute force empêcher la Crète, aux trois quarts grecque, de se réunir à la mère-patrie. C'est toujours la même histoire : Selon que vous serez puissant ou misérable...

D'après les dernières nouvelles, tous les journaux ont recommencé à paraître. Les uns contiennent des articles favorables à la convocation d'une Assemblée nationale ; les autres gardent à ce sujet un silence prudent.

La crise commerciale s'est encore aggravée. On a enregistré ces deux dernières semaines 208 faillites de commerçants d'Athènes et du Pirée.

Nouvelles Etrangères

Sanglantes journées en Allemagne

Depuis quatre jours, les bagarres se succèdent en Prusse. Celles qui ont eu lieu jeudi à Francfort ont dégénéré en une véritable émeute ; il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les derniers détails publiés à ce sujet par les journaux berlinois :

« Il faut compter entre deux cents et trois cents blessés. Cinquante personnes ont été soignées dans les postes de secours, dont sept, mortellement atteintes, furent immédiatement transportées à l'hôpital ; les autres, craignant les explications avec la police, ont préféré se faire soigner par des médecins particuliers.

Vingt agents et plusieurs commissaires furent plus ou moins grièvement atteints par des balles, des pierres, des coups de couteau ou de canne. Des bouteilles et des morceaux de verre furent également jetés des fenêtres de plusieurs maisons. La lutte fut particulièrement acharnée dans la Fahrgasse ; les agents y furent accueillis par une grêle de pierres ; ils durent déblayer la place à coups de sabre. Un manifestant poursuivi par la police se retournait et faisait feu sur elle ; on dut l'abattre à coups de sabre pour réussir à s'en emparer. Deux passants, un homme et une femme, qui montaient dans un tramway, reçurent des balles dans la joue et dans le dos. Sept personnes ont été arrêtées.

Les apaches, dit-on encore, jouèrent un certain rôle dans ces événements. La preuve en est que les asiles de nuit de Francfort étaient, contrairement à l'habitude, presque absolument vides. »

Dans les autres villes, les journaux nous l'ont appris, le nombre des blessés des trois dernières journées atteignait également le chiffre de trois cents.

Donc l'ouvrier prussien, malgré sa crainte et son respect de l'autorité, bien qu'il connût le sort qui l'attendait, a osé non seulement de nouveau résister à la police, mais encore l'attaquer ouvertement.

Nécrologie. — Le compte de Stolberg, président du Reichstag, est mort samedi soir à six heures, à la suite d'une hémorragie pulmonaire.

Un officier français massacré au Maroc. — Le bruit court qu'un officier français commandant un goum opérant la police sur les confins de la Chaouia, en recherchant les auteurs d'un meurtre, a été tué d'une balle au front.

Enchaînée. — Une dépêche de Paris a annoncé l'arrestation du pharmacien Jean Parat, — un politicien franc-maçon et blocard.

Parat séquestrait sa femme par jalousie, en l'enchaînant au pied de son lit avec une forte chaîne autour du cou. C'est dans cette position que la malheureuse allaitait son enfant !

Parat battait fréquemment son épouse, et lui arrachait les cheveux au cours de scènes de jalousie que rien ne motivait.

Un matin, a raconté la victime à la police, il m'enferma à nouveau et me contraignit à revêtir un vêtement de torture.

Ce vêtement, je ne le quittai plus désormais.

Au mois de novembre dernier, je suis devenue mère pour la cinquième fois. Mon mari m'a enchaînée sur mon lit et c'est parmi les chaînes que mon enfant est venu au monde. Ni médecin, ni sage-femme n'ont été appelés à me donner des soins.

Et cependant la pauvre victime est résignée, elle manifeste plus de pitié que de haine à l'égard de son bourreau ; elle a demandé pour ses enfants qu'on n'exerçât aucune mesure de rigueur contre son mari. Elle réclame pour lui la plus grande indulgence et surtout qu'on ne ruine pas son commerce.

Une mystification. — Cinq jeunes gens et une jeune femme appartenant à la haute société de Londres résolurent de se faire recevoir à Portland, à bord du « Dreadnought », avec les honneurs princiers. Pour se

faire et corser l'aventure, trois de ces plaisants personnages se transformèrent en princes abyssins, et la jeune femme figura une princesse de même origine. Le déguisement était, paraît-il, admirable et exact de tous points : les vêtements étaient du meilleur style et les bijoux d'une authenticité indiscutable... Un jeune homme prit le rôle plus modeste d'interprète, et le cinquième se contenta de n'être que l'attaché de Foreign Office à la personne des princes en voyage.

Lorsque, après de nombreux jours de préparation, ils furent en possession de tous leurs moyens, ils adressèrent au commandant du « Dreadnought » un télégramme qu'ils signèrent d'un nom puissant au ministère, et se mirent en route. Sans méfiance, les officiers du cuirassé attendaient les princes abyssins. Dès leur arrivée le champagne coula, les musiques résonnèrent. Le commandant ne savait comment s'excuser de ne pouvoir jouer l'hymne national abyssin ; on avait arboré le pavillon de Zanzibar comme celui qui se rapprochait le plus, territorialement, de celui d'Abyssinie, lequel manquait à la collection du cuirassé. Bref, après une heure de politesse et une visite minutieuse du navire, les princes se retirèrent satisfaits. Une fois revenus à Londres, ils racontèrent cette histoire que l'Amirauté déplore, mais qui réjouit les milieux maritimes.

Une prison dynamitée. — Un télégramme publié par le « Diario de Noticias » annonce que la prison d'Isnalloz, Portugal, a été en partie détruite par l'explosion d'une bombe. Deux prisonniers ont été tués et douze blessés.

La bombe avait été apportée par un ami de l'un des prisonniers, qui devait s'en servir pour faire sauter les portes après une révolte bien combinée. Mais une explosion prématurée a déjoué le complot.

Nouvelles Suisses

La question des étrangers

La question des étrangers continue à être discutée activement dans la Suisse allemande. La *Nouvelle Gazette de Zurich* vient de publier sur ce sujet deux intéressants articles de M. le Dr Bollinger, qui conclut en demandant, à propos du postulat Greulich, que le Conseil fédéral soit invité par les Chambres fédérales à présenter un rapport et des propositions non pas sur un point spécial comme l'indigénat suisse préconisé par M. Greulich, mais sur la question des étrangers dans son ensemble et sur toutes ses conséquences. Cette idée est très juste, et il est fort possible que le postulat Greulich soit amendé et élargi dans ce sens par le Conseil national.

En attendant, la nationalisation obligatoire reste à l'ordre du jour. Dans une assemblée récente tenue à Bâle, M. le conseiller national Göttisheim a fait ressortir l'importance de l'accroissement des étrangers. Si l'augmentation continue comme ces dernières années, la majorité de la population bâloise sera, dans dix ans, composée d'étrangers.

Comme conclusion, M. Göttisheim a préconisé la naturalisation obligatoire des étrangers nés en Suisse. Il n'est pas partisan d'un indigénat suisse qui est contraire à nos traditions. Le naturalisé d'office devrait donc être incorporé dans la commune de son domicile. Mais la Confédération pourrait accorder des subsides à l'assistance publique afin de ne pas trop charger le budget de bienfaisance des communes qui ont une très forte population étrangère.

Toutes ces manifestations montrent l'intérêt qui s'attache à ce problème auquel les résultats du prochain recensement fédéral vont donner une actualité particulière.

Circulation des automobiles. — Suivant le « Bund », M. Ruchet, chef du Département fédéral de l'intérieur, a convoqué pour le 22 février, salle du Conseil des Etats, tous les gouvernements cantonaux pour discuter les questions suivantes :

1. Rapport du Département fédéral de l'intérieur sur l'exécution des décisions prises par la 5e conférence intercantonale relatives au concordat sur la circulation des automobiles et des cycles.
2. Adhésion de la Suisse à la convention internationale sur la circulation des automobiles.
3. Eventuellement d'autres tractanda.

L'alcool rend méchant et fou. — Vendredi a comparu devant la Cour d'assises du Jura Bernois, le jeune Edouard Leuenberg, né en 1886, accusé de mauvais traitements ayant entraîné la mort de son frère Alcide.

Le dimanche 17 octobre 1009, Edouard Leuenberger se rendit au restaurant Sous-la-Rive, près de Moutier, et y joua aux boules avec des camarades. La nuit venue, le groupe entra au café et y joua ensuite aux cartes. Vers sept heures, Alcide Leuenberger venait à son tour au café avec deux autres personnes et s'asseyait à une table voisine de celle de son frère, sans adresser la parole à celui-ci.

Vers huit heures, Leuenberg sortit, suivi peu après par son frère. Après un court échange de mots, ils en vinrent aux mains. Edouard Leuenberger, plus faible que son frère, allait être terrassé, lorsqu'il réussit à se dégager et à saisir un gourdin sur un tas de fagots. Il en asséna un coup si violent à son frère que celui-ci tomba, le crâne fracturé. Il expira le lendemain.

D'après les journaux bernois l'alcool a joué un rôle prépondérant dans ce drame.

Précoces voleurs. — Trois jeunes gens de Morges se sont enfuis mercredi matin avec la caisse du Victoria football-club, contenant une somme assez rondelette. Chose plus grave encore, l'un d'eux, employé dans une banque, aurait soustrait de l'argent à ses patrons.

La police ne tardera pas à mettre le grappin sur ces écervelés.

Accidents d'usine. — Deux accidents sont survenus mercredi, à l'usine des Grands-Crêts, Vallorbes. Un ouvrier occupé à la réparation du monte-charge a fait une chute et s'est contusionné aux reins. Cet accident a provoqué le second. M. l'ingénieur Glardon, qui se trouvait dans l'une des cabines du monte-charge, a été renversé par la secousse due à la chute de l'ouvrier ; il s'est luxé un pied et a reçu un coup à la tête. Quelques jours de repos suffiront pour remettre sur pied les deux sinistrés.

Vendetta. — Une vendetta sanglante s'est déroulée mardi dernier à Malans, Grisons.

Entre 7 et 8 heures du matin, M. Heitz, ancien syndic de Malans, sortait de chez lui avec une « brante » sur le dos, lorsqu'il fut soudain assailli par un nommé B., qui lui tira un coup de revolver en plein visage. M. Heitz tomba la face contre terre. Son agresseur fit feu pour la seconde fois.

Aux cris poussés par la victime, des voisins accoururent. Le meurtrier les tint en respect avec son revolver. M. Heitz se releva et se dirigea vers une maison voisine pour y chercher un abri. B., plus furieux que jamais, se lança à sa poursuite. M. Heitz allait certainement essuyer un troisième coup de feu, lorsque quatre hommes déterminés se précipitèrent sur l'assassin, et, non sans peine, réussirent à le maîtriser.

On croit que les blessures de M. Heitz ne sont pas mortelles.

Le meurtrier paraît avoir agi dans un accès de folie.

Incendiaire. — On vient d'arrêter à Lieli, Lucerne, une fillette de 14 ans qui avait volontairement mis le feu à la maison de son maître. L'année précédente, la même enfant avait commis un délit semblable dans la maison d'une autre famille où elle était en pension.

Interrogée, la jeune incendiaire a déclaré ne pas avoir eu de motifs spéciaux pour commettre les graves délits qui lui sont reprochés.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Horaire.

Le Chef du Département des Travaux publics est délégué à la conférence fixée à Berne au 23 ct., pour la discussion des réclamations concernant les projets d'horaire d'été des chemins de fer.

Projets de constructions

MM. les Conseillers d'Etat Kuntschen et Couchepin comme représentants des Départements des Finances et des travaux publics, sont chargés des mesures préliminaires à prendre en vue du projet de construction d'un bâtiment pour la Caisse hypothécaire et d'épargne, salle du Grand Conseil, etc., et de l'agrandissement de l'hospice de Malévoz.

Vex-Evolène-Haudères.

Le Conseil d'Etat approuve le message concernant la demande de concession pour un chemin de fer à voie étroite Vex-Evolène-Haudères.

Pour Sion.

Il décide que la fabrique de tabacs et cigares Catherine Meyer, à Sion, doit être placée sous le régime de la loi fédérale sur les fabriques.

Automobiles.

MM. les Conseillers d'Etat Couchepin et Kuntschen sont délégués pour représenter le Conseil d'Etat à la 6me conférence des Cantons qui ont adhéré au concordat sur les automobiles et les cycles. Le Conseil d'Etat donne pleins pouvoirs à ses délégués en vue d'autoriser le conseil fédéral à adhérer à la convention internationale sur la circulation des automobiles.

Pour Salins.

La commune de Salins est autorisée à contracter un emprunt de 27.000 fr., destiné à payer les frais de construction de la route Sion-Nendaz sur son territoire, sous réserve d'approbation de l'acte d'emprunt par le Coseil d'Etat.

Pour Viège.

Est approuvé le règlement de service des pompiers de Viège.

Funérailles de M. le Conseiller d'Etat de WERRA à Loèche

(*Corresp. partic.*)

C'est 10 heures, le quai de la gare de Sion est envahi par une foule dont la note dominante sont naturellement le haut de forme et le melon plus modeste ; l'express arrive, il paraît bondé et c'est avec beaucoup de peine et après avoir parcouru bien des compartiments, que votre correspondant peut enfin trouver une place. De là sans arrêt jusqu'à la Souste et lentement, après avoir traversé le pont du Rhône, nous gravissons le vieux chemin qui conduit à Loèche, tandis que d'autres plus fortunés utilisent les nombreuses voitures mises à la disposition des arrivants. — A côté de nous, à pied, comme le plus humble des mortels, bravant la boue de la route détrempée, chemine Sa Révérence Monseigneur le Prévôt du Grand St-Bernard et nous sommes heureux de respirer en compagnie de ce vénérable ecclésiastique dont la haute situation relève encore la simplicité et la modestie. — Cependant la grimpée est rude et dire que par tous les temps, de jour et de nuit par ces matinées glacées d'hiver c'était le trajet qu'effectuait deux fois par jour le Conseiller d'Etat défunt ! — Quelle attirance devait exercer sur lui l'amour du devoir et l'amour de sa famille.

Le cortège se forme dans la rue aboutissant à la place de l'église et se met en marche au son de la marche funèbre militaire d'ordonnance exécutée par l'excellente fanfare de Loèche. Nous voyons défiler devant nous les sociétés locales avec drapeau en tête, les enfants des écoles aux visages épanouis, les yeux grand ouverts, effarés de voir tant de monde, une délégation de la société des étudiants suisses, un groupe d'employés de l'Etat et les receveurs cantonaux, amis fidèles et indispensables d'un ministre des finances. — Déjà les sons de la fanfare locale se perdent au lointain lorsque soudain, à côté de nous, la musique du bataillon 88 reprenant la même marche d'ordonnance fait retentir les échos de l'ancien château épiscopal et des vieilles tours féodales de la « Leuca fortes », « Loèche la forte » nom que lui a valu au XIIIme siècle la position fortifiée qu'elle occupait au centre du Valais. — Le défilé continue au pas cadencé et reposant de circonstance, une section de la 4me compagnie du bataillon 89 précède le corps des officiers en tête duquel marchent les lieutenants-colonels Maurice d'Allèves et Franz de Werra... Nous remarquons aussi le capitaine Gilliéron major du génie. — Le drapeau cantonal valaisan voilé de crêpe est porté par l'adjudant sous-officier Favre.

L'autorité ecclésiastique est largement représentée ; nous voyons sa Révérence le Prévôt du Grand St-Bernard en personne ; Sa Grandeur l'Evêque de Sion, empêché, a délégué son chancelier M. Bieler et l'Abbaye de St-Maurice MM. le prieur Bourban et les chanoines Henri de Stockalper et Camille de Werra. — Deux chanoines de la cathédrale de Sion, quelques pères capucins et une longue théorie de prêtres dont les surplis blancs découpent dans la monotonie des habits sombres de cérémonie, précèdent la Croix, les officiants et le cercueil dont les quatre coins du drap sont portés par M. le chancelier Roten et les députés Henri de Torrenté, Joseph de Stockalper et Henri de Roten. Viennent ensuite les couronnes mortuaires et les parents conduisant le deuil parmi lesquels nous voyons un des fils de M. de Werra son beau-fils Alex. Villa et son frère M. Ernest de Werra professeur au collège de Brigue.

La seconde partie du cortège suivant le cercueil est précédée d'un magnifique peloton de gendarmerie l'arme au bras. Viennent ensuite les délégués des gouvernements. Le Valais est représenté par les quatre collègues

---

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

26

Mademoiselle Millions

XV

La jugeant ainsi, il n'avait pas eu à se défendre contre un charme auquel tant d'autres succombaient, et il était resté, aussi bien naturellement que par volonté, non seulement indifférent, mais plutôt hostile à Mlle Rambert.

Aussi, lorsque Aymeric, la mort dans l'âme, vint le prévenir que Luce l'aimait, Germain la jugeait tellement incapable d'un sentiment sérieux qu'il attribua la démarche faite auprès de lui à une plaisanterie ou à un caprice.

La confirmation qu'elle lui en donna, de sa propre bouche, et surtout le dépit qu'elle n'avait pas su cacher du refus infligé, fit rejeter à Danglefer l'hypothèse d'une plaisanterie, mais il resta persuadé que c'était un caprice et une illusion. Elle se figurait qu'elle l'aimait, par esprit de contradiction ; les plus beaux partis de France étant à ses pieds, elle voulait épouser un obscur et modeste employé. Et ayant décidé cela, elle l'avait fait prévenir qu'il eût à la demander disposant de lui comme de sa chose.

Ceci l'avait révolté, et encore plus l'insistance qu'elle avait mise à vaincre sa résolution. Il avait le droit d'en être flatté et le devoir, presque, d'en être touché, mais il n'éprouva ni l'un ni l'autre de ces sentiments et, pas un instant, ne fut ébloui par l'opulence que la volonté de la jolie fille mettait à portée de sa main.

Il ne tenait qu'à lui pourtant de gravir, aidé par la fantaisie de Luce, les échelons qui les séparaient, modeste travailleur, du rang des grands industriels français, pauvre hier, il pouvait se réveiller aujourd'hui millionnaire, et cela à quel prix ? Epouser une ravissante jeune fille qui semblait l'aimer et que les plus nobles, les plus riches, les plus favorisés de sort ou de la fortune se disputaient ?...

Ce mariage n'exerça sur lui aucune attraction ; le bonheur qui lui était offert, il n'en voulait pas, il en avait choisi un autre, plus sûr, à l'abri des tempêtes, des passions, comme des orages de la grande vie ; il ne le regrettait pas.

Bien qu'en rapports continuels avec son père, il ne connaissait pas Elise Bréchard avant la fête de Braulx. Là, il l'avait vue, avait été séduit par sa grâce modeste. Il s'était dit que telle il rêvait la compagne de sa vie, et, sous cette impression, avait cherché à la revoir. Les occasions lui avaient été faciles à faire naître, et la réflexion, une reconnaissance approfondie, ayant confirmé son impression première, il avait demandé Elise à ses parents, qui la lui avaient promise avec joie.

Il se préparait donc à faire non pas un mariage d'amour, à proprement parler, mais un mariage sérieux comme son caractère et sa vie, mariage de sympathie et de personnelles convenances qui lui promettait le bonheur. Et Luce prétendait, avec la fatuité hautaine de sa beauté et l'orgueil de son argent, se mettre entre lui et ses projets, n'admettant même pas qu'il eût l'idée d'un refus.

Cette assurance avait outré de colère l'âme délicate et un peu susceptible de Germain. On l'avait donc jugé à vendre qu'on disposait de lui sans le consulter pour ainsi dire ? Et cette orgueilleuse qui entendait se payer un mari à son goût, n'ayant pu, à sa première proposition admettre qu'elle fût sérieuse, il avait dû, pour l'en convaincre lui avouer l'engagement que, d'accord avec sa fiancée, il tenait secret...

Germain n'avait vu dans cette opiniâtreté de la jeune fille à l'amener à ses désirs, qu'un caprice, un orgueil voulant avoir le dessus ; il ne se doutait pas de la sincérité du sentiment qui portait Luce vers lui. Il l'eût su qu'il eût été pour elle plus indulgent, mais sans pour cela changer d'avis.

Il ne désirait nullement l'amour de cette jeune fille, et aurait été incapable, il le sentait bien, de ressentir pour elle l'affection, l'estime et la confiance que doit vous inspirer une compagne. Son honnêteté native, incapable de mensonge, et son respect de la parole donnée s'accordaient donc pour refuser l'union princière qui lui était offerte.

Le faisant, non seulement il renonçait à la fortune, mais il brisait, au moins temporairement, son avenir. Son tact lui démontrait qu'il ne pouvait plus désormais vivre sous le même toit que Luce ; après l'avoir dédaignée, lui imposer sa présence et entretenir ainsi, malgré lui, un penchant qu'il ne voulait pas satisfaire.

C'était là une action que sa droiture rigide lui montrait comme une faute. Certes, il lui en coûterait de quitter M. Rambert, si bon patron, l'usine où, depuis deux ans, il avais mis tout de son intelligence, de sa peine et même de son cœur, tout ce qu'en peut compter une tâche exclusivement matérielle remplie avec conscience et dévouement.

Il lui serait pénible et désavantageux de perdre, du jour au lendemain une situation pécunière très brillante, et comme la délicatesse ne lui permettrait pas d'en dire la cause à sa fiancée et à sa famille, la chose pourrait être prise par eux en mauvaise part et, sinon rompre, du moins retarder son mariage. Car il ne pouvait, sans fortune hier, sans position demain, songer à fonder un foyer avant d'avoir retrouvé l'équivalant de ce qu'il sacrifiait.

Comme le devoir avait parlé, rien ne l'arrêta, et ayant sous divers prétextes, évité de se retrouver en face de Mlle Rambert jusqu'au retour de son père, il fut, dès qu'il le sut rentré, le rejoindre dans son cabinet.

Là, sans explication, sans motif donné, sans excuses présentées, un peu ému, mais tout d'une pièce, comme il était dans les circonstances graves, il pria M. Rambert d'accepter sa démission.

A ce mot, celui-ci se redressa, surpris et inquiet.

(*A suivre.*)

du défunt, MM. les Conseillers d'Etat Bioley, Kuntschen, Burgener et Couchepin ; Berne par MM. Simonin et Moser, Genève par MM. Vauthier et Mossard, Vaud par MM. Virieux et Fonjallaz, Neuchâtel par MM. Calame et Droz, Fribourg par MM. Dechenaux et Cardinaux et sont respectivement précédés de leurs huissiers aux couleurs cantonales portant les insignes de leur fonction.

Nous remarquons encore mais seul M. Oberecht le Chef du Département des Finances du canton de Soleure. — Le défilé continue par les membres du Grand Conseil au complet avec, en tête, le président Alex. Seiler et les deux secrétaires Joris et Mengis, le tribunal cantonal, les préfets du district, les conseils municipal et bourgeoisial de la ville de Loèche, les délégués de la ville de Sion, des districts et des communes, les parents du défunt, les amis et connaissances.

L'église est trop petite pour contenir tout ce monde ; l'office solennel de *requiem* est célébré par M. le Doyen Eggs. La messe est magnifiquement chantée par le chœur mixte continuant la vieille tradition musicale de Loèche.

Ensuite le cortège se reforme dans le même ordre et se rend au cimetière au pas cadencé marqué par la marche d'ordonnance de la fanfare du bataillon... — Nous faisons, non sans émotion nos derniers adieux au défunt en jetant quelques gouttes d'eau bénite sur la tombe ouverte et reprenons le chemin de la Souste, ou après nous être restauré au buffet de la gare nous nous laissons emporter par a vapeur, soucieux de vous faire un récit fidèle des événements du jour.

Vernamiège. — *La séparation*.— (*Corr.*) — J'ai l'avantage de répondre à l'entrefilet de monsieur V. paru dans le *Nouvelliste* de mardi dernier, et parlant de la Séparation de Nax-Vernamiège. Cet honorable correspondant propose de soumettre à l'autorité ecclésiastique supérieure, l'étude de cette grave affaire. Ceci afin de savoir si les intérêts religieux n'en subissent aucun préjudice, n'est-ce pas ? Votre idée est fort bonne, j'en conviens.

Pourtant vous n'ignorez certainement pas que, dès le début de l'initiative prise par notre population, celle-ci a reçu force encouragements de la part de nombreux ecclésiastiques. Et depuis le jour néfaste de la catastrophe de Nax, n'avons nous pas eu la messe chez-nous, la plupart des dimanches et fêtes ? Je puis même prouver qu'à partir du mois de juillet, les offices divins ne nous ont manqué que deux dimanches.

Dès lors comment habituer 250 habitants à reprendre le chemin de Nax une fois par semaine, quand nous sommes si bien chez nous !

Ce ne serait pas chose facile, même s'il n'y avait que 20 minutes de marche. Mais monsieur V. doit bien faire de 15 à vingt pas par minute ; (allure qu'on ne tient pas toujours en service militaire) sans cela il mettrait au moins une 1/2 heure en bonne saison et 3/4 par la neige et le verglas pour franchir la distance Nax-Vernamiège. La voûte de l'église de Nax ne nous émeut pas non plus, car nous ne somme pas des gens peureux.

De plus, ces jours derniers, nous avons eu pour la première fois, les *Quarante-Heures*.

Prêchées par le Rév. Père André, elles ont eu un tel succès que personne n'a manqué à l'appel, si ce n'est quelques personnes qui ont fait leur devoir à Nax. Sous les auspices de ce bon Père il s'est fondé une société du Tiers-Ordre, forte de 25 à 30 personnes.

Dans ces conditions, et, étant donné l'entrain de notre population en présence de la nouvelle paroisse en perspective, il est bien inutile de chercher à nuire à notre projet.

En terminant, je dirai que l'étranger qui passerait chez nous l'après-midi d'un dimanche, ne serait pas peu étonné d'apercevoir à 5 minutes du village de fortes équipes d'ouvriers occupés à préparer les pierres de la future église. Ni le froid, ni la neige n'arrête ces gars pleins d'énergie et de bonne volonté. H.

Note de la Rédaction. — On sait que, dans cette question, le *Nouvelliste* a toujours gardé la plus stricte neutralité publiant tour à tour des correspondances en faveur et contre la séparation.

Dans un but supérieur, et pour permettre aux autorités compétentes d'étudier le projet dans le calme des esprits, nous suspendons, *pour le moment*, les controverses.

Quoiqu'il en soit, nous admirons nos concitoyens de Nax et de Vernamiège. Les uns et les autres n'ont qu'un but : le service de Dieu.

Lavey-Village. — La Société de tir, « Les Armes Réunies », dans son assemblée générale du 16 février, a constitué son comité comme suit :

Président : M. Ackermann, adj. sous-off., Savatan : Vice-Président : M. de Stoutz, adj. sous-off., Lavey ; Secrétaire : M. Detrey, sergent-major, Savatan ; Caissier, M. Freitag, sergent-major, Savatan ; Membres adjoints : MM. Hemmy, sergent, Savatan ; Berthoud, instituteur, Lavey ; Echenard, Savatan.

Commission de tir : M. Rennaz, adj. sous-off., Savatan, président ; MM. Müller, sergent, Savatan ; Jordan, sergent, Savatan ; Pousaz, Savatan ; Guillat, facteur, Lavey.

Vérificateurs des comptes : M. Roman, adj. sous-off., Lavey, M. Gilliéron, Savatan.

Nendaz. — M. Jacques Delèze, de Nendaz, employé aux C. F. F. à la gare de Sion, était parti un de ces jours derniers, pour Nendaz. Hier matin, il quittait le village, après avoir emprunté un fusil, disant qu'il allait à la chasse. Le soir ne le voyant pas revenir, on se mit à sa recherche et on le trouva étendu, sans connaissance le fusil à côté de lui, il portait une grave blessure faite avec son arme.

Chamoson. — Le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais un subside de 80 °/, des frais pour les travaux de défense contre les avalanches exécutés sur le territoire de la commune de Chamoson. Devis 1800 frs. Maximum 1400 francs.

La deuxième galerie du Simplon. — Les délégués des gouvernements de Berne, Vaud, Valais, Fribourg, Genève et Neuchâtel, réunis à Lausanne, ont décidé d'adresser au Conseil fédéral une lettre lui demandant de faire en sorte que la construction de la deuxième galerie du Simplon ne soit pas différée plus longtemps.

Simple constatation. — Le *Confédéré* traite de *criminels* ceux qui se soumettent à la volonté de Dieu dans les épreuves, les malheurs et les catastrophes. Humainement parlant, pense-t-il être plus avancé en montrant le poing et pense-t-il son affreux geste assez puissant pour contrecarrer un ordre divin ?

Sierre — (*Corr.*) — L'assemblée primaire de Sierre a adopté le projet d'une route de Sierre à Pradegg comportant une dépense de 22.000 francs pour la municipalité, sur lesquels M. Mercier paie 10.000 frs.

St-Jean. — (*Corr.*) — Le barrage de l'Usine Electrique de St-Jean (Vissoie) appartenant à la commune de Sierre a cédé sous le poids des terres et de l'eau, les dégâts sont importants.

Epargne ouvrière. — L'Etat des caisses ouvrières de l'Union Suisse des travailleurs (filiale de Zurich) accusait au 31 Déc. 1909 le beau chiffre de 610.322 fr. 26. Pour le Valais, on remarque avec plaisir les progrès réjouissants faits notamment par les caisses d'épargne de Sion et de Chippis. Voici au reste les chiffres intéressant nos sections respectives : Chippis : B. 977 85 — Sion 7.536.16 — Gampel : 6.048.55 — Martigny 960.40 — Granges : 866.40 — Ayent 328.20 — St-Léonard 207.78 — Grône 222.50 — Grimisuat 136.90 — Total 30324.38.

Nos recrues et la gymnastique. — L'article paru à ce sujet dans le *Nouvelliste* du 19 février comporte une légère rectification. Par suite d'une faute de copie, il a été attribué à l'Entremont une recrue qui aurait, dans le double examen pédagogique et gymnastique, obtenu la note 1 sur toute la ligne. Or il n'y en a eu aucune, de sorte que le chiffre total pour le Valais des recrues de cette catégorie est ramené de 43 à 42.

L'auteur de l'article.

Nouvelle Avalanche au St-Bernard

Mort de trois ouvriers

(*Corr. part.*)

Après la tragique mort du sympathique et regretté Ephèse Moret le St-Bernard espérait n'avoir pas d'autre victime à déplorer. Hélas voici que vendredi dernier (18) trois ouvriers deux italiens et un français viennent de trouver la mort sur cette montagne.

Partis de l'hospice dans l'après-midi ayant à leur tête le marronier qui leur fit le chemin l'espace de 4 kilomètres, ils arrivèrent au lieu dit « Marengo » où ils furent pris par une avalanche et projetés dans la Dranse. Vers les 4 heures du soir on fut très inquiet à l'hospice sur le sort de ces étrangers qu'on n'avait aperçus ni à la cantine de Proz ni à Bg.-St-Pierre. C'est pourquoi deux skieurs partirent en toute hâte pour aller explorer la montagne.

Arrivés à Marengo voyant l'avalanche descendue il leur fut facile de deviner la triste réalité.

Aucun cadavre cependant n'apparaissait.

Les skieurs n'avaient pas d'outils pour creuser l'avalanche ; du reste ce travail était rendu impossible par les ténèbres de la nuit et très dangereux à cause de l'avalanche qui aurait pu se détacher du versant opposé. Le temps était très mauvais ; la neige s'élevait en tourbillons soulevée par un violent vent de l'est.

Ce n'est que le lendemain que tous les chanoines de l'Hospice aidés de deux domestiques sortirent pour la funèbre corvée — *Ici les détails me manquent*.

Il faut dire que tout cet hiver, toute la montagne a été fréquemment dangereuse et pourtant assez fréquentée, malgré les nouvelles voies de communications avec l'Italie.

Le mois de février voit arriver les premières « hirondelles » qui devancent le printemps.

Nous les avons vues passer en octobre et après avoir joui pendant trois mois du chaud soleil d'Italie — fidèles, elles reviennent dans notre pays. Vu l'hiver exceptionnellement mauvais une dizaine de ces ouvriers se sont gelé les mains et les pieds — tous cependant ont pu continuer leur route après quelques semaines de traitement à l'hospice.

Une des victimes de l'avalanche du nom de Pistillo Pierre avait eu les pieds gelés lors de son dernier passage et avait été soigné à l'hospice durant tout le mois de décembre. Il revenait maintenant de son pays pour se diriger sur Sierre ou Lens.

Accident mortel à Nax

(*Corresp. part.*)

Nax. Dimanche, 20 février une trentaine de jeunes volontaires de Nax, s'apprêtaient à abattre les plantes dans la forêt de la Combe, que la bourgeoisie de Nax donne à Granges pour sa nouvelle église, lorsqu'à la chute de la 1re plante un jeune homme fut atteint et tué sur le champ. Ce triste accident fit une très grande impression sur la population. Le silence le plus morne a régné dans la soirée. *Estote parati*. Soyons toujours prêts. Heureusement que le jeune homme, dont le père est mort l'année dernière à la catastrophe, venait de faire ses 40 heures.

R. I. P.

Au Grand Conseil

Séance du 21 Février 1910

Présidence de M. Alex. Seiler, président

L'Enseignement secondaire L'Assainissement à Saillon-Fully

Comme conséquence de notre système parlementaire à suppléance nous avons encore aujourd'hui l'assermentation d'un député siégeant pour la première fois à enregistrer. La formule du serment est presque la prière quotidienne forcée du député, récitée à haute voix par le bureau. C'est l'avantage du système ; le député l'apprend ainsi par cœur, il ne peu oublier ses obligations et ses engagements et à l'occasion il l'apprendra à son suppléant.

Le premier objet à l'ordre du jour est la continuation de l'examen de la loi sur l'enseignement secondaire La discussion est reprise à l'article 19 qui a soulevé une longue discussion, attendue et prévue d'ailleurs, puisque des intérêts de clocher étaient en jeu. Cet article a la teneur suivante :

« Les communes qui sont le siège des établissements cantonaux contribuent aux dépenses annuelles de ces établissements dans la proportion du 10 %. — Pour toute construction ou aménagement nécessité par l'extension de l'instruction dans les établissements cantonaux, les communes qui en bénéficieront seront appelées à y contribuer dans la proportion qui sera fixée par le Grand Conseil. »

La commission veut apporter un adoucissement aux obligations que le projet du Conseil d'Etat veut imposer aux communes et propose que celles où existe actuellement un établissement cantonal d'instruction secondaire versent à l'Etat une contribution annuelle, mais cette subvention ne pourra excéder le 10 o/o des dépenses supplémentaires occasionnées dans l'établissement par la mise en vigueur de la présente loi.

Il s'est toutefois trouvé une minorité dans la commission pour combattre cette imposition. **M. Hermann Seiler** s'en fait l'écho en disant que le projet fait une fausse interprétation de l'art. 27 de la Constitution en vigueur statuant que la commune qui devient le siège d'un établissement cantonal peut être tenue à des prestations. Cette disposition ne doit trouver son application que pour les établissements « in futus » et non pour ceux qui existent : Brigue par ex. dont le collège a plus de 300 ans d'existence et qui a été édifié avec les ressources locales et du dixain ne devrait plus être recherché pour des contributions... si sa proposition n'était pas admise le Conseil d'Etat devrait être invité à faire le partage de cette imposition d'après le nombre des élèves indigènes fréquentant l'établissement ou autrement dit d'après les avantages que les communes en retirent.

M. Burgener, Chef du Département, soutient le projet du gouvernement auquel il consent cependant d'apporter un adoucissement en ce sens que la contribution sera du 5 au 10 % pour les communes ou existe déjà actuellement un établissement et ne pourra dépasser le 20 °/, des dépenses supplémentaires occasionnées dans l'établissement par la mise en vigueur de la présente loi.

Après une longue discussion dans laquelle interviennent MM. le député Jos. de Stockalper, et M. Charles Albert de Courten, représentant de la ville de Sion, pour soutenir l'avis de la minorité à l'encontre du président de la Commission, M. Pellissier et M. Francis Burgener qui prennent vigoureusement la défense du projet, et l'art. 19 du Conseil d'Etat amendé par le Chef du Département de l'Instruction publique est adopté.

La discussion se poursuit rapidement et sans modification essentielle jusqu'à l'art. 31 et la présidence suspend la discussion sur cet objet pour mettre à l'examen le Projet de décret concernant l'assainissement de la plaine du Rhône, sur le territoire des communes de Saillon et de Fully. La commission chargée de ce décret était présidée par M. Edmond Delacoste ; elle est représentée par les rapporteurs M. le géomètre Clivaz et l'ingénieur Jules Zen Ruffinen.

Après avoir donné connaissance du message du Conseil d'Etat, ils donnent lecture d'une pétition de citoyens de la commune de Fully demandant à la H. Assemblée de ne pas entrer en matière. La pétition est motivée par des raisons d'ordre technique et d'ordre financier.

La commission estime par contre après un examen approfondi et une visite minutieuse des lieux que les craintes manifestées n'ont plus leur raison d'être ; les dangers signalés pourront être facilement évités et par contre les avantages pour toute la plaine seront immenses. Le reflux de l'eau du Rhône dans la plaine par l'ouverture de la digue des Maretzons n'est plus à craindre, car d'après les plans déposés de fortes vannes ont été prévues pour l'obstruer complètement en cas de nécessité.

M. Boson, député de Fully, parle des inondations de 2 années 1897 et 1902 dont sa commune a eu à souffrir précisément à cause du canal de Fully et de l'ouverture de la digue des Maretzons par laquelle les hautes eaux du Rhône refoulant les eaux de la Sarvaz s'étaient précipitées dans la plaine et l'avaient convertie en un immense lac... Comme la question n'est pas urgente il en demande le renvoi au mois de Mai pour mieux se rendre compte de la situation des deux communes... En tout cas la commune de Fully voudrait avoir des garanties pour les dommages qui pourraient en résulter pour elle.

M. Kuntschen, Chef du Département, des travaux publics rassure l'honorable député de Fully ; la question a été mûrement examinée par le génie cantonal et le génie fédéral ; toute idée de retour d'inondation par le fait de l'agrandissement du canal de la Sarvaz doit être écartée.

M. Boson insiste encore sur les conséquences qui découleront pour les finances de sa commune de l'élargissement du canal qui exigera certainement l'emploi d'une drague pour la vidange.

M. Delacoste, président de la commission, tient aussi à rassurer les populations de Fully car à toute éventualité la vanne prévue pour fermer l'entrée du canal et le reflux des eaux du Rhône écartera tout danger.

L'entrée en matière est votée sans aucune objection, ainsi que les articles du décret.

La Confédération accorde une subvention du 50 o/o pour ce travail, le Canton 20 o/o de sorte qu'il ne restera que le 30 o/o à la charge des communes intéressées qui par contre en retireront un avantage immense puisque 8 kilomètres carrés de territoire seront ainsi rendus à la culture.

Après le vote sur l'ensemble, la séance est levée à 12 et demie.

MONTRES ET ARTICLES EN OR CONTROLÉ

dans tous les prix. *Dernières nouveautés* ! Demandez gratis notre catalogue pour 1910 (env. 1400 dessins phot.)

E. LEICHT-MAYER et Cie LUCERNE, KURPATZ N° 17

H5750 Lz 548

TOUX ET ENROUEMENT

Nous ne nous laissons jamais manquer de Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or à Bâle, dites « *Pastilles Gaba* ». Elles soulagent les toux les plus opiniâtres, même les plus sèches, ainsi que les catarrhes. Le mal disparait déjà à la seconde boite. Aussi ne puis-je que recommander les Pastilles Gaba à tous ceux qui sont atteints d'enrouement, de la toux ou de catarrhe. L'effet en est certain. **W. G.**, à **Uznach**. H 45 Q 1154

Dans les pharmacies et drogueries, à 1 fr. la boîte.

NÉVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête **KÉFOL**

Seul REMÈDE SOUVERAIN

Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, ph^ie, Genève

Toutes Pharmacies. Exigez le „KÉFOL".

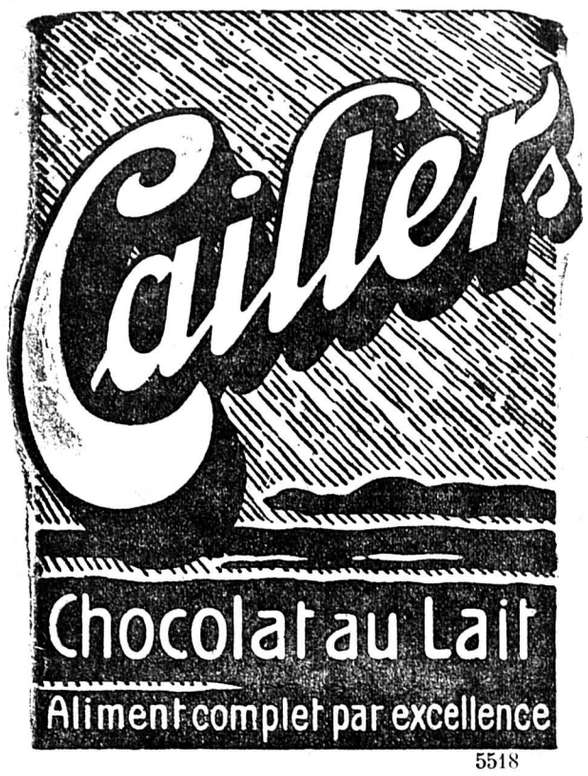

5518

Tramway Martigny-Gare à Martigny-Bourg

Abonnements

Le public peut se procurer au guichet des billets à la Gare de Martigny C. F. F. des abonnements ordinaires et pour écoliers pour un nombre illimité de courses, valables pendant 3, 6, ou 12 mois à partir du jour de l'émission aux prix ci-après :

Cartes d'abonnements personnels

	ordinaires	pour écoliers
Pour 3 mois	Fr. 20.—	Fr. 10.—
» 6 »	» 33.—	» 16.50
» 12 »	» 50.—	» 25.—

Les cartes d'abonnement pour écoliers sont délivrées sur production d'une attestation de l'autorité scolaire.

Abonnements à coupons au porteur pour 50 courses simples à 10 centimes, au prix de fr. 4.—, valables 6 mois.

H21098L 642 **Le Chef de l'Exploitation**

Enchères à St-Maurice

Les enchères du mobilier des *Enfants Débonnaire* seront reprises **Jeudi 24 février** à 2 heures

Bureau, dressoir, tables de salle à manger pour 12 personnes, tables, armoires, commodes, lits, literie, lingerie, argenterie, fourneau potager, ustensiles de cuisines, meubles de cave. 58

Coqueluche

ses suites : *manque d'appétit, faiblesse générale, etc. disparaissent rapidement par l'emploi de*

l'émulsion d'huile de foie de morue de la pharmacie de Chastonay à Sierre

1235 *1/2 flacon fr. 2.— 1 flacon fr. 4.—* H3092L

Cognac Golliez ferrugineux

souverain contre 1160
l'anémie faiblesse, pâles couleurs, etc.
36 ans de succès

En flacon de **2.50** et **5 fr.** dans toutes les pharm.
Dépôt général : **Pharmacie GOLLIEZ, Morat.**

ATTENTION !

Après inventaire vente avec grand rabais de certains articles en magasin tels que rideaux en *tous genres*, couvertures, milieux de salons, glaces tableaux, etc ;

Toujours grand choix de salons, salles à manger, chambres à coucher, meubles fantaisie, canapés, fauteuils, chaises rembourées et en cuir, linoléum, toiles cirées, etc :

Tous ces articles sont aussi livrés à des prix très avantageux.

Visitez les magasins, demandez les prix, et vous serez convaincus de la bonne marchandise et de la modicité des prix.

Maison d'ameublements, FAVRES frères & Cie.
Avenue de la Gare, Martigny Ville. 40

Emigration

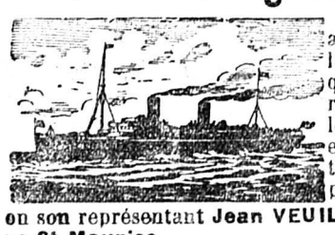

aux pays d'outre-mer par les ports importants, tels que le Hâvre pour l'Amérique du Nord et Marseille pour l'Amérique du Sud est facilité à des conditions et prix avantageux par Zwvilchenbart, Bâle, ou son représentant **Jean VEUILLET, Avenue de la gare St-Maurice.**

Chaque semaine accompagnement personnel jusqu'au port d'embarcation. Représentations particulières à Nework et Buenos Aires. H465Q 1165

AU BON MARCHÉ

Chaussures en tous genres à prix très avantageux.

Se recommande :
Angèle Gay-Saillen, St-Maurice 57

Fabrique de meubles
A. Rouiller
à Collonges (Valais)
Lits bois et fer, commodes, bureau et lavabos, buffets à 1 et 2 portes et vitrés pour cuisine, tables, chaises, tabourets, fauteuils, chaises-longues, chaises percées pour malades, canapés différents modèles etc. Bonne fabrication. Prix réduits. Beau potager tôle pour paysan 90 à 100 fr. Ouvert le dimanche après-midi. 1192

Pianos & Harmoniums 1032
bon marché
garantis plusieurs années
livrés franco
recommandent
Hug & Cie, Bâle.

Contre toux, rhumes
grippe, rougeole
coqueluche
exigez dans les
pharmacies
le véritable

H10270L 1167

RECETTE
et fournitures pour faire du
Bon vin de raisins secs
Paquets pour 100, 150, 200 litres, etc. à fr. 8 par 100 litres, franco. *Albert Margot*, Avenue d'Echallens 6, *Lausanne*.
H 10664 L. 1193

On cherche à louer à St-Maurice
un jardin ou verger
de 300 à 600 m2. Adres. offres par écrit au bureau du journal. 54

Ferblantier Appareilleur
(Suisse)
établit depuis quinze ans dans le midi de la France, désirant revenir en Suisse, cherche à se placer chez patron âgé, ou veuve ou il pourrait prendre suite de l'atelier plus tard Offres sous chiffres *Gc 965 Z à Haasenstein & Vogler, à Zurich.* 639

Le rhumatisme et les gouttes antirumatismales du Dr Henri

Quel est celui d'entre nous qui n'ait pas eu sa crise de rhumatisme plus ou moins grave ? Cette question touche directement ou indirectement les trois quarts de l'espèce humaine. Il n'est donc pas à dédaigner de savoir comment le guérir. Prêtez l'oreille, il s'agit de votre santé. H27169E

Le rhumatisme n'existant pas sans cause, il y a quelque chose dans votre organisme qui a produit ce mal, ces douleurs brûlantes, ces jointures enflammées. Il est évident que si vous chassez de votre corps la cause de ce mal, le rhumatisme n'existera plus. 1086

Ceci est justement l'affaire des Gouttes antirumatismales du Dr Henri.

Sans aucun régime spécial, sans friction, rien qu'en prenant 15 gouttes 3 fois par jour vous soulagerez et guérirez vos souffrances. — Le flacon fr. 2 50 pour 3 semaines de traitement. 1086

Dépôts :
St-Maurice, Pharm. L. Rey ; Monthey, Pharm. Carraux ; Sierre, Pharm. Burgener.
Envoi partout H27169E

Fourneau-potager pour pension
très fort, remis à neuf, 4 fours
à vendre d'occasion
H. FONTANNAZ, serrurier, Bex. 60

A remettre à Glarey, Sierre
un beau café-Brasserie
Location annuelle 800 fr.
Offres écrites sous *V 21121 L Haasenstein & Vogler, Lausanne.* 643

Je cherche à acheter pour client américain des
tableaux
école française
peints par Corot, Daubigny, Courbet, Th. Rousseau, Diaz, Dupré, Fromentin, Schrayer, Troyon etc. Discrétion absolue. Offres sous P 696 Lz à *Haasenstein et Vogler, Lucerne.* 637

Le café de malt de Kathreiner

La boisson quotidienne de millions d'individus

Le succédané du café le plus parfait, bon marché, sain, particulièrement indispensable aux malades des nerfs, de l'estomac et du cœur. Qu'on en fasse l'essai, en observant exactement le mode de cuisson. Le café de Malt de Kathreiner n'est véritable qu'en paquets fermés avec le portrait et la griffe de l'abbé Kneipp, ainsi que la raison sociale des fabriques de café de malt Kathreiner.

S2220Y 1004

lessive Schuler à base d'ammoniaque et de térébenthine

Au Maroc, on fait la guerre
A cause d'une loi qui défendait
L'entrée de la « LESSIVE SCHULER »
Dont l'emploi, pourtant, s'imposait.

Matériaux de construction

Fabrique de **carreaux** pour **dallages** et de **tuyaux** en **ciment.**

Gétaz & Romang
Vevey & Lausanne

Dallages et revêtements céramiques

Appareils sanitaires pour W. C., Bains, etc.

H26634L 1049

La lessive la plus moderne „PERPLEX"

nettoie, blanchit et désinfecte tout à la fois.
S'emploie avec n'importe quelle méthode de lavage.
Garanti inoffensif et sans chlore. Prix d'un paquet de 1/4 kg. 40 cts 1/2 kg. 75
Savonnerie Kreuzlingen Charles Schuler & Cie.

204me Année

Véritable Messager Boiteux

de

BERNE ET VEVEY

Tirage minimum

175.000

exemplaires

Les annonces pour
l'édition 1911 et suivantes
sont reçues par l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler**, Lausanne, Grand-Chêne 11

DEVIS ET SPECIMENS gratuitement.

1196 H30778L

Vins en gros et mi-gros

Importation directe des premières maisons productrices
Maison A. ROSSA, Martigny-Ville (Valais)
Bien connue en Valais et au dehors pour ses bonnes qualités de vin dont sa clientèle toujours plus nombreuse en est la meilleure preuve.

Vins rouges d'Italie :
Piémont. Toscane, etc.
Vins fins en bouteilles ou en fûts :
Barbera, Moscato d'Asti, Grignolino Freisa, Nebiolo, Barolo, Barbaresco, Chianti en fiaschi.
Vermouth Torino, Marsala, Madère, Malaga
Spécialité de Vins blancs d'Italie
Qualité la meilleure en vins blancs étrangers et celle qui est la plus appréciée dans toute la Suisse.

La maison a pour base de fournir correctement à son honorable clientèle du bon vin garanti naturel. Elle s'engage à fournir toutes les preuves voulues vis-à-vis des clients et des autorités.

Expédition en fûts depuis 50 litres
et en caisse depuis 12 bouteilles.

N. B. Les expéditions par wagons complets peuvent être faites directement de la production. — Prix avantageux.
A. ROSSA. Rue du Collège, Maison de M. César Rouiller
Dépôt : Avenue de la Gare - Maison de M. le Dr Broccard
Martigny-Ville 1158

PUBLICITÉ
dans la Suisse Française

BULLE
La Gruyère
Le Messager
Le Fribourgeois
CERNIER
Neuchâtelois
CHATEL St-DENIS
Echo de la Veveyse
CHAUX-DE-FONDS
National Suisse
Fédération Horlogère
Feuille d'Avis
COLOMBIER
Courrier du vignoble
DELÉMONT
Démocrate
Berner Jura
FRIBOURG
ndépendant Liberté
Amidu Peuple
Freiburger Nachrichten
Feuille officielle et d'avis
Demokrat
Semaine catholique
Bulletin pédagogique
Chronique agricole de l'industrie laitière.
Revue Verte
GENÈVE
Journal
Feuille d'Avis Officiels
Courrier
Revue médicale de la Suisse romande
La Suisse
Suisse sportive
Papillon
Patrie Suisse
Journal suisse d'horlogerie
LAUSANNE
Gazette
Revue
Tribune de Lausanne
Feuille des avis officiels
Petite Revue

LAUSANNE
Conteur Vaudois
Revue du Dimanche
Moniteur de la Boucherie
Terre vaudoise
La Source, organe de l'Ecole de gardes-malades de Lausanne
MARTIGNY
Confédéré du Valais
MONTREUX
Feuille d'Avis
Journal et Liste des Etrangers
NEUCHATEL
Suisse libérale
Express
NEUVEVILLE
Courrier
ORBE
Feuille d'Avis d'Orbe
PORRENTRUY
Jura
Pays
Peuple
St-MAURICE
Nouvelliste valaisan
SION
Gazette du Valais
Walliser Bote
Bulletin officiel
Ami du Peuple valaisan
St-AUBIN
Feuille d'Avis de la Béroche
Ste-CROIX
Journal du district de Grandson et Feuille d'Avis de Ste-Croix
St-IMIER
Jura Bernois
VEVEY
Feuille d'Avis de Vevey et journal du district
YVERDON
Journal d'Yverdon

S'adresser exclusivement à l'agence de publicité
Haasenstein & Vogler
Sion, Lausanne,

AARAU, BALE, BERNE, BIENNE, CHAUX-DE-FONDS, COIRE, COUVET, DAVOS, DELEMONT, ESTAVAYER-LE-LAC, FONTAINES, FRAUENFELD, FRIBOURG, GENEVE, GLARIS, LUGANO, LUCERNE, MONTREUX, MOUTIER, NEUCHATEL, PORRENTRUY SCHAFFOUSE, SOLEURE, ST-GALL, ST-IMIER, VEVEY, WINTERTHOUR, ZOFINGUE, ZURICH.

Catalogues, traductions, et devis de frais gratis, Insertions dans tous les journaux suisses et étrangers

En suite de mes nombreux achats, j'expédie encore bonne
Viande de cheval
au prix de fr. 0,60 à 0,70 le kg. 1er choix extra 0,80 le kg Profitez de ces prix avantageux. H10799L
J. Degerbaix
35 Cheneau de Bourg
Lausanne
641

Un jeune homme actif et intelligent cherche place comme 51
cocher ou **charretier**
S'adresser sous A. B. poste restante, Chalais.

Appartement à louer à St-Maurice
Un appartement de trois chambres et cuisine au premier étage de la maison Débonnaire. Eau et lumière électrique. 59
S'adresser à l'avocat Ed. COQUOZ à Martigny-Ville

On cherche à louer
un café ou café-restaurant
de préférence dans le canton de Vaud. S'ad. à Epiney Rey Vissoie. 52

On demande
une jeune fille
de 15 à 16 ans, pour aider au ménage et faire les commissions. S'adr à M. Christen-Derivaz, St-Gingolph. 56

On demande
une jeune fille
de confiance, comme apprentie modiste, chez Mme J. BOLL, Modes, Bex (Vaud). 39

Demoiselle française désire place comme
femme de chambre
dans hôtel ou comme
gouvernante d'office
pour tout de suite, si possible dans le Valais. Adresse *M. David, Avenue de la gare Sierre.* 61